

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 07 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 1^{er} octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, GUSTAVE, OTAL.

Arrivée en cours de séance: Mme MARTIN après le vote du point 4 de l'ordre du jour.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme ROCA à M. GUSTAVE, M. RUBIO à Mme CHÊNE, M. VALLARD à M. MAZEAU.

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame MONNEREAU est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2019-32 – APPROBATION DE DIVERS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEHG

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 03 avril dernier concernant la mise en place d'un éclairage sur deux passages piétons ainsi que la rénovation de l'éclairage rue des Vignes, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BT630) :

- Au niveau du 25 rue Principale face à la Mairie.
- A l'entrée du lotissement « le Clos de Bellevue » sur la route de Bessières.
- Rénovation place pour place des lanternes sur poteaux rue des Vignes LEP N° 220 à 230 issu du P20 « BOURDETTE ».

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

➤ TVA (récupérée par le SDEHG)	3 207 €
➤ Part SDEHG	13 030 €
➤ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 123 €
Total	20 360 €

Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet présenté.
- **DÉCIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

DÉLIBÉRATION 2019-33 – DÉNOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS D’ALICE »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la dénomination d’une voie publique relève de la compétence du Conseil Municipal.

L’opération d’urbanisation « Le Clos d’Alice » étant en cours de réalisation et la voie de circulation ayant été créée, il convient de la dénommer.

Ouï l’exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité

➤ **APPROUVE** la dénomination suivante :

- Rue du Tilleul.

DÉLIBÉRATION 2019-34 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Les travaux réalisés au complexe sportif ont nécessité des investissements supplémentaires non prévus au budget primitif.

Monsieur le Maire propose d’abonder l’opération « Complexe Sportif » avec des crédits disponibles dans l’opération « Voirie » pour un montant de 3 000 €.

Il propose la décision modificative N°1 suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-2151- opération 14 – VOIRIE	3 000.00 €	
D-2181- opération 17 - COMPLEXE SPORTIF		3 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l’unanimité :

➤ **AUTORISE** la DM N°1 du budget communal telle qu’elle a été présentée.

DÉLIBÉRATION 2019-35 – CRÉATION D’UN POSTE D’ADJOINT D’ANIMATION NON TITULAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste contractuel suivant pour faire face à un besoin saisonnier au secteur jeunes de l’accueil de loisirs :

- 1 poste d’adjoint d’animation territorial (1^{er} échelon du grade) du 21 octobre 2019 au 31 octobre 2019 à 25 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal à l’unanimité, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la création du poste dans les conditions ci-dessus exposées.
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2019.

DÉLIBÉRATION 2019-36 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste contractuel suivant pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service entretien des locaux afin de remplacer un agent contractuel qui souhaite rompre son contrat.

- 1 poste d'adjoint technique territorial (1^{er} échelon du grade) à 30 heures hebdomadaires pour un an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la création du poste dans les conditions ci-dessus exposées.
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2019.

DÉLIBÉRATION 2019-37 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Syndicat Intercommunal des Eaux des Cantons Centre et Nord de Toulouse a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable pour 2018.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante.

Après cette présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable 2018.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h40.